

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : Mesdames BARBIER, MARC et PROVENT
Messieurs ARTHAUD-BERTHET

Membres présents : Messieurs VILLESECHE, ARNAUD-GODDET, PUTHON,
DROUX, MARTIN, GRIVA, COUTURIER et VANDURME
Mesdames DETTLING, POLLIER, GAIDIOZ, CHEVARIN,
KHADIR, COZLIN, DESMARIEUX, CHAKRI, REYMOND-
LARUINA, YVON, LACROIX et BOUVIER,

Membres présents : 19 à 18 h 06

Membres présents : 20 à 18 h 25 (arrivée M. Puthon)

Date de la convocation : 12 novembre 2018

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence. Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre le 2^{ème} CA de l'année scolaire à 18 h 06 avec 19 personnes.</p> <p>Les modifications à apporter à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification sur le PV du CA - Retrait d'actes - Nouvelle délégation - Modification du contrat 	
<p style="text-align: center;">Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Modifications dans le PV du précédent C.A. : 1 : 2 modifications sont à apporter. - Voyage en Grande Bretagne : 290 € et non 300 € comme indiqué dans le tableau. <i>Mme Desmarieux demande l'autorisation d'informer les parents d'élèves concernés par le voyage, dès maintenant, pour l'assurance annulation à prendre directement auprès du voyageur.</i></p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

- Acte pour le vote pour le recrutement de personnels de droit privé (AVS). M. le Principal demandera le vote pour le recrutement de personnels de droit **public** (AESH) à ce présent Conseil.

2 : demande de retrait des actes par l'autorité de contrôle du SICAC (service de l'Education nationale) :

- Sur le conseil de M. l'Agent comptable et après échange avec le service académique de contrôle des actes, M. le Principal demande le retrait de l'acte n° 16-1 du 6 novembre 2018 sur la délégation de compétence du CA au CE. Il représentera le nouvel acte au cours de la séance.

- demande du SICAC de retrait d'actes pour la téléphonie du CA du 6 novembre, après avenants, les actes ont été validés sur ceux déjà existants du CA du 02/07/2018 (acte n°95 pour la ligne STANDARD - acte 94 pour le Fax et n°88 pour la ligne de l'Ascenseur).

Approbation du PV du CA du 6 novembre 2018

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

Mme Dettling accepte d'être la secrétaire de séance.

Charte des conseils de classe

M. le Principal présente aux membres du CA la charte des conseils de classes (envoyée avec la convocation) mise en place pour l'année scolaire 2018-2019 avec les deux mentions possibles décernées aux élèves : encouragements et félicitations. En cas de remarques très négatives sur le comportement face au travail, le bulletin sera remis en main propre à la famille par le président du conseil de classe accompagné du professeur principal.

Recrutement de personnels de droit public :

M. le Principal explique que nous avons fait voter le droit de recruter du personnel de droit privé, alors qu'il fallait faire voter le droit de recruter du personnel de droit public. M. le Principal soumet au vote l'annulation de l'acte qui était en attente de transmission.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

ADOPTION DE L'ACTE	
Puis il demande l'autorisation de recruter des personnels de droit public (AESH)	
Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
<p>Actions 2019</p> <p>M. le Principal passe en revue le tableau des actions prévues à ce jour et pour l'année à venir (voir pièce jointe).</p> <p>Concernant la commémoration du 11 novembre, un courrier de la mairie est arrivé ce jour pour remercier le collège de l'investissement de ses élèves ainsi que de leur professeur de musique, M. Michelland.</p> <p>Plusieurs sorties sont programmées, les conventions ne sont pas toutes arrivées, elles seront présentées et votées lors des prochains C.A. en fonction des dates d'intervention.</p> <p>Une sortie obligatoire est organisée par Mme WIEDEMANN au musée des Beaux Arts de Chambéry le vendredi 1er février 2019 pour les classes de 3ème Lavoisier et 3ème Haigneré qui sera prise en charge totalement par le collège.</p> <p><i>Mme Chakri demande s'il est possible de prévoir une sortie pour les deux autres classes de 3^{ème}.</i></p> <p>Arrivée de M. Puthon à 18 h 25</p> <p>M. le Principal soumet au vote l'organisation des actions prévues pour l'année 2019</p>	
Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
<p>M. le Principal présente et soumet au vote plusieurs conventions entre le collège et différents dispositifs :</p> <p>Convention avec le dispositif prévention de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Savoie.</p> <p>Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2018/2019 et</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

renouvelable chaque année suivante sauf dénonciation de l'une des parties. Elle est établie afin d'officialiser la coopération entre le dispositif prévention et le collège.	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
Convention relative à l'organisation des mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation avec la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie.	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
Convention avec le service Jeunesse de la Communauté de communes de Yenne. Depuis de nombreuses années, le lien entre l'espace Jeunesse et le collège est étroit, pour de nombreuses sorties culturelles et animations au collège ou à l'espace Jeunes situé EN face du collège. Elle est établie afin d'officialiser la coopération entre le service jeunesse et le collège.	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
M. le Principal soumet au vote des membres du CA le protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé. Le Lycée Vaucanson devient employeur unique à partir du 1er janvier 2019 pour l'académie de Grenoble (service de gestion centralisée pour l'ensemble des contrats aidés). A titre transitoire, le lycée Monge de Chambéry se verra confier à partir du 1er janvier 2019, les opérations de rémunération des salariés en contrats aidés.	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

<u>III- Questions financières</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Délégation de compétence au chef d'établissement pour la passation des marchés annuels. Après plusieurs échanges avec le SICAC, autorité de contrôle de l'Etat et en accord avec l'agence comptable, nous demandons le retrait de l'acte 16-1 du 06/11/18.</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>M. le Principal soumet au vote le nouvel acte de délégation de compétences : Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés annuels qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous : - les marchés publics inférieurs à 90 000 € pour les fournitures ou services - les marchés publics inférieurs à 100 000 € pour les travaux. Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du conseil d'administration à l'issue de son prochain renouvellement.</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>M. le Principal demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de valider l'avenant n° 628074 de NEOPOST pour la machine à affranchir avec un loyer annuel à 542.40 € TTC avec le rajout de la pesée différentielle. Pour information le loyer 2018 était de 646 € TTC.</p>	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

M. le Principal demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de signer la convention maintenance informatique administrative 2019 avec le CARMI. Il n'y aura pas de facturation liée à l'adhésion, seules les interventions demeureront payantes.
Le forfait exploitation + maintenance matérielle est validé.
L'adhésion est gratuite pour 2019. Une somme forfaitaire de 35 € sera facturée pour chaque déplacement d'un technicien.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTION DE L'ACTE

M. le Principal demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de signer la convention avec la commune de Chevelu (RPN = 500 €). Le collège a reçu une notification d'ouverture de crédit de 500 € relative au plan numérique 2017 pour les écoles primaires publiques (courrier du 15/11/18). Cette subvention sera ensuite reversée à la commune de Chevelu qui en avait fait la demande.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTION DE L'ACTE

M. le Principal soumet au vote la participation des familles de 10 € pour une sortie le jeudi 4 avril 2019 au Palais des congrès à AIX LES BAINS pour un concert de l'orchestre des pays de Savoie autour de Mozart. Le professeur responsable de l'action est M. MICHELLAND, professeur de musique. 2 classes de 4ème soit 42 élèves (4^{ème} Capuçon et 4^{ème} Rousseau) participeront à cette action.

Les 2 autres classes de 4ème se rendront au Carnaval de Saint Jean de Chevelu prévu le vendredi 15 février 2019.

Mme Yvon, infirmière du collège demande comment est fait le choix des classes participant à cette sortie : M. le Principal répond que le choix est fait selon l'emploi du temps des classes.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

DBM pour vote :

Une demande exceptionnelle de fonds pour la viabilisation a été faite en octobre. En effet, avec l'implantation du chauffage électrique et la climatisation dans les 3 salles modulaires, la consommation d'électricité est en forte hausse. D'autre part, une commande de fuel va être nécessaire. Cette demande sera étudiée lors de la commission du conseil départemental du 7 décembre 2018.

En attendant la réponse et pour terminer l'année civile sereinement, en espérant que décembre ne soit pas trop froid, M. le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de prélever 4 000 € sur les fonds de roulement afin d'abonder les lignes de viabilisation de fuel et de gaz dans les services ALO et SRH. M. l'agent comptable a transmis les indicateurs financiers à joindre à cette DBM pour vote.

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

Départ de Mme Khadir à 19 h.

PRESENTATION DU BUDGET 2019

Avant de passer à la présentation du budget prévisionnel 2019, M. le Principal remercie Mme Dettling pour son travail.

M. le Principal et Mme Dettling présentent en accord le budget du collège avec le rappel des principes budgétaires. C'est un budget prévisionnel qui pourra être amené à évoluer en fonction des DBM (décisions budgétaires modificatives) de l'année 2019.

- ✗ L'annualité : une année civile
- ✗ L'unité: un seul document
- ✗ L'universalité: pas de contraction ni d'affectation des recettes, sauf ressources spécifiques
- ✗ La spécialité : les recettes d'un service ne peuvent être utilisées pour un autre service
- ✗ La sincérité : Une évaluation au plus juste
- ✗ L'équilibre

Le budget se compose de **3 services généraux** :

AP : activités pédagogiques
ALO : administration et logistique
VE : vie de l'élève

et de **2 services spéciaux** :

SBN : service des bourses nationales
SRH : service de la restauration et de l'hébergement.

Nous disposons de plusieurs sources de financement essentielles :

Les familles, les commensaux, le foyer socio-éducatif

Le conseil départemental de la Savoie

L'Etat

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

	2017	2018	2019
DEPARTEMENT	109 573.20 €	109 455.00 €	103 934.52 €
ETAT	30 004.82 €	22 690.95 €	21 052.25 €
FAMILLES (voyages + DP+divers)	133 585.00 €	150 502.00 €	155 058.00 €
FSE	8 385.00 €	9 304.00 €	6 880.00 €
OFAJ (Allemagne)	-	600.00 €	-
SOUS-TOTAL	281 548.02 €	292 551.95 €	286 924.77 €
amortissement	261.60 €	261.60 €	2 499.06 €
TOTAL RECETTES	281 809.62 €	292 813.55 €	289 423.83 €

Le budget est construit en partant du SRH.
M. le Principal détaille les recettes du collège.

1 –les familles + les commensaux pour un montant de 129 958 € de recettes au SRH,

Ce service s'autofinance avec une prévision de **266 élèves demi-pensionnaires** avec un tarif annuel fixé par le conseil départemental de la Savoie à 448 € soit 3.20 € le repas ; même tarif que l'année précédente.

En effet, depuis 2012 une harmonisation des tarifs de restauration demi-pensionnaire a été mise en place avec comme objectif un tarif identique pour tous les collèges de Savoie : le montant de ce tarif « cible » est de 3.20 €. L'objectif était qu'à l'horizon 2016, ce tarif soit appliqué dans tous les collèges. Depuis 2015, notre collège a atteint le tarif « cible » fixé par le CD73.

Changement seulement pour les personnes extérieures 7,50 €

266 DEMI-PENSIONS (37 240 repas à 3.20 €)	119 168 €
1200 repas EXTERNES (4.20 €)	5 040 €
500 repas commensaux indice < 445 (3.20 €)	1 600 €
800 repas commensaux indice > 445 (5 €)	4 000 €
20 repas personnes extérieures (7,50€)	150 €
Prévisions de recettes	129 958 €
FADPI 21 %	- 27 291.18 €
Charges fonctionnement 18 %	- 23 392.44 €
CREDIT NOURRITURE	79 274.38 €

Pour répartir ces recettes en dépenses, il faut tout d'abord effectuer deux prélèvements dont les taux sont déterminés par le Conseil départemental : **21 %** pour le fonds d'alimentation départemental de rémunération des personnels : reversement à la collectivité = **27 291.18 €**

Avec la restructuration du collège prévue pour l'été 2019 et le passage à l'atelier culinaire départemental, le prélèvement pour le FADPI sera de 17 %. Dans l'incertitude des travaux et pour des facilités comptables, le budget a été calculé avec le taux de 21 %. Les modifications budgétaires seront faites en temps réel.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

18 % pour les charges communes soit **23 392.44 €** ventilés dans toutes les lignes sauf ALIMENTATION et REVERS FADPI

AIDE (admission en non valeur)	50 €
FOURNITURES DE BUREAU	300 €
INFIRMERIE	200 €
DIVERS MOBILIERS	850 €
HABILLEMENT	400 €
PRODUITS ENTRETIEN	3092.44 €
CONTRATS	6 000 €
Groupement Achats	400 €
EAU	2 500 €
GAZ	2 000 €
ELECTRICITE	3 400 €
FUEL	2 600 €
ORDURES MENAGERES	1 600 €

2 – le Conseil Département de la Savoie pour un montant total de 103 934.52 €

(en 2018 : 109 455 € ; en 2017 : 109 573.20 € ; en 2016 : 106 607 € et en 2015 : 112 567 €)

La subvention de fonctionnement pour l'année 2019 est de **75 582 €** (2018 : 77 780 € - 2017 : 77 846 € - 2016 : 82 787 € - 2015 : 85 065 €). Cette baisse a été justifiée par la prise en charge par les services informatiques du CD73 du réseau pédagogique des collèges (avant pris en charge par l'Etat, CARMI).

Au regard de la situation des fonds de roulement des collèges, la solidarité entre les établissements savoyards s'établit par la création d'un fonds de solidarité (FS) (délibération du 19 octobre 2018). Le montant du fonds de roulement net retenu pour le collège est de 61 921 € pour 81 jours de fonctionnement net. Ainsi, la contribution appliquée au titre du fonds de solidarité pour le collège est de **1 147 €**.

M. le Principal insiste bien sur le fait que ce fonds de solidarité a été créé uniquement pour les collèges en difficulté (et pas pour les routes ou autres services départementaux)

M. Puthon confirme que l'aide n'est bien que pour les collèges.

Mme Desmarieux s'interroge sur l'attribution de ces aides, en fonction des besoins.

Le résultat de la mise en place de ce fonds de solidarité a été le travail de nombreuses commissions et a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Départemental du 19 octobre 2018.

Cette dotation de fonctionnement a été répartie entre les services :
AP = 15 000 € (2018 : 16 000 € - 2017 : 16 000 € - 2016 : 22 000 €)
ALO : 60 582 € (2018 : 61 780 € - 2017 : 61 846 € - 2016 : 60 787 €)
 (permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

	2017	2018	2019		
Subvention Patrimoine	7620 €	5400 € +compl. subv.fin année : 2220 €	5400 € +compl. subv.fin année : 2220 €	ALO	petite maintenance du propriétaire
Subvention EPS	13 800€	15 900 €	14 627.02€ Soit 12200 € + reliquat COFI2017 : 2427.02€	AP	le Plan ski nordique, l'aviron, la piscine, le matériel EPS
Plan montagne	4260 €	4375 €	4325.50 € prévisions	AP	Séjour d'intégration des 6 ^{ème} du plan montagne
Mobilier pédagogique	5000 €	5000 € prévisions	3000 € prévisions	AP	Matériel et mobilier (non reçue à ce jour)
Logiciel vie scolaire	847.20 €	1000 € prévisions	1 000 € prévisions	ALO	Pour l'achat d'un logiciel de vie scolaire dans l'attente d'un Espace Numérique de travail à l'échelle régionale.

*Pour le logiciel de vie scolaire, les membres du C.A. demandent si Pronote est toujours d'actualité. M. le Principal répond positivement en attente du choix que fera la région AURA pour son ENT.
M. Droux corrige que c'est un droit de licence et non un achat dans le libellé du tableau ci-dessus.*

3 – l'Etat pour les manuels scolaires, carnets de correspondance, droit de reprographie, fonds social, bourses et ressources pédagogiques numériques ;

Manuels scolaires	1 580 €	AP
Carnets correspondance	840 €	AP
Droits reprographie	580 €	AP
Reliquat droit reprographie (CFC)	19.20 €	AP
Reliquat TICE équipement	254.05 €	AP
Fonds social collégien (prévision + reliquat)	4 000 €	VE
Bourses	13 779 €	VE
Ressources pédagogiques numériques	500 €	AP

BOURSES DU COLLEGE :
58 élèves Boursiers au premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019 pour **13 779 €**
(71 en 2014-2015 / 48 en 2015-2016 / 58 élèves en 2016-2017/ 68 élèves en 2017-2018)

25 élèves au taux 1 = 105 € annuel (35 € par trimestre - total de 875 € * 3 = 2625 €)
23 élèves au taux 2 = 288 € annuel (96 € par trimestre - total de 2 208 € * 3 = 6624 €)
10 élèves au taux 3 = 453 € annuel (151 € par trimestre -total de 1510 € * 3 = 4530 €)

Déductible de la facture trimestrielle pour la demi-pension ou versés directement aux familles par trimestre pour les élèves externes.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

4 – Familles et foyer socio-éducatif du collège (+dotation du CD73) pour la participation aux différents voyages organisés sur l'année scolaire :

- Voyage en Grande Bretagne : 31 592 €. Participation des familles 23 490 € (81 élèves) + don du foyer socio-éducatif du collège de 5 400 € le reste est pris sur la ligne budgétaire 00SORTIES du crédit de fonctionnement dans le service AP (2702 €)
- Séjour d'intégration des 6èmes en septembre dans le Beaufortain : 7052 €. Cette activité est prise sur le Plan Montagne du conseil départemental qui prend en charge totalement le transport, 25 % de l'hébergement et 75 % de l'encadrement. Le reste est financé par la participation demandée aux familles, la participation du Foyer socio-éducatif du collège et les crédits de fonctionnement du collège dans AP

OP- SPE (opérations spécifiques) dans le service ALO

En recettes, l'amortissement des opérations spécifiques (OP-SPE - 00NEUT) est de **2 499.06 €**

On parle d'amortissements et les écritures sont retranscrites en comptabilité budgétaire dans le service ALO.

Pour les dépenses : l'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des immobilisations, le traitement et l'enregistrement en comptabilité de la valeur des biens de l'établissement.

Les dépenses de **2 953.30 €** sont la valeur de l'amortissement des biens de la prévision 2019 (calculé dans le logiciel appelé EGIMMO où se trouvent nos immobilisations).

Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses est donc la dépréciation sur les amortissements à prendre sur les réserves immobilisées (fonds de roulement) soit **454.24 €**.

Recettes	+ 2499.06€
Dépenses	- 2953.30 €
Prélèvement sur fonds roulement (dépréciation)	- 454.24 €

BUDGET PRIMITIF en déséquilibre du fait :

Rappel de la section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	290 378.07 €	289 923.83 €
Résultat prévisionnel		- 454.24 (Baisse du patrimoine)

Les lignes budgétaires en dépenses sont à peu près identiques à l'année précédente (même répartition de la dotation du Conseil départemental en tenant compte du Fonds de solidarité entre les collèges mis en place à compter de 2019).

Fond de roulement : 67967.20 €

- Montant au dernier compte financier : 73057.20 €
- Prélèvements durant l'année = 5090 € (chariot à assiettes chauffant + viabilisation)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

M. le Principal reprend les dépenses pour le service AP en expliquant les différentes lignes budgétaires inscrites au budget en fonction des actions prévues.

En ce qui concerne l'activité 00DEGRAD, Mme Dettling remercie Mme Letourneau, professeure-documentaliste ainsi que le service de la Vie Scolaire pour le travail qu'elles effectuent dans le maintien en bonne qualité des manuels scolaires ainsi que des carnets de correspondance.

M. le Principal soumet au vote le budget 2019.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

III- Informations diverses	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>1 : M. le Principal informe le CA que le fournisseur d'électricité retenu par le groupement d'achat de l'UGAP pour lequel le collège est adhérent (AT 32 du 06/02/2018) est DIRECT ENERGIE à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2021.</p> <p>2 : les travaux de l'ONF commencés durant les vacances de Toussaint et arrêtés pour cause d'intempéries, ont été terminés.</p> <p>3 : la troisième auto laveuse a été livrée le 19 novembre 2018 ; elle est financée à 100 % par le conseil départemental de la Savoie. Les agents ont reçu une formation par l'entreprise AED.</p> <p>4 : pour la réforme des lycées, des informations arriveront du rectorat début janvier. Une présentation de tous les lycées sera faite au collège le mardi 5 février 2019 à 18 h 00</p> <p>5 : M.Puthon remercie vivement au nom de la mairie de Yenne M. Michelland et les collégiens pour la cérémonie du 11 novembre.</p> <p>6 : Mme Dettling remercie Mme Desmarieux pour son implication dans l'organisation de la vente de gâteaux au nom du foyer socio-éducatif du collège lors de la Foire de la Sainte Catherine de Yenne.</p> <p>M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié.</p> <p>A 19 h 36, M. le Principal lève la séance.</p>	

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 26 novembre 2018**

ANNEXE : actions 2018 /2019

BUDGET 2019	NIVEAU	Responsable	DATES	Cadre
<i>action musique</i>	6ème / cycle 3	M. Michelland	11 novembre	CEC
<i>prix cantonal littéraire</i>		prof de français	tout au long de l'année	
Rallye Maths		profs de maths de 6ème	entraînement en janvier / épreuves en mars	
plan ski de fond	6ème	profs EPS	janvier et février les vendredis après-midi	PE
<i>Séjour intégration</i>	6ème	profs EPS	sept.-19	
<i>Musée des Beaux Arts / expo OTTO DIK</i>	2cl de 3ème	Mme Wiedemann	vendredi 1er février (matin)	
<i>Carnaval des écoles à CHEVELU</i>	2 cl de 4èmes	M. MICHELLAND	Déplacement en bus le vendredi 15 Février avec 2 classes de 4ème G et MdS à Chevelu	
<i>Orchestre des pays de Savoie autour de Mozart</i>	2 cl de 4èmes	M. MICHELLAND	déplacement à AIX le jeudi 4 avril avec 4 C et 4 R	
<i>Danses anciennes</i>	5ème Aiguebelette	M. MICHELLAND	30 novembre (répétitions) et 14 décembre (spectacle)	COT 18/22
Projet "Tintin"		Mme Kopac	10 janvier 2019	
Rallye sciences	3ème	1 classe	mardi 29 janvier après midi	
Artistes au collège	les 4 classes de 6ème	profs de français + Mme Kopac	11 février au 15 février	
Kangourou des Maths		prof Maths	21 mars 2019	
Certification en allemand	3ème	Mme Walter	écrit jeudi 14 mars / oral en mars	
Big Challenge		prof Anglais	9 mai 2019	
Projet avec le SHR	les 4 classes de 5ème	Mme Asencio	entre février et mai 2019	
PRIX GARIN	1 classe de 4ème	prof de lettres et Mme Letourneau	1er semestre 2018	
Voyage en Angleterre	3ème	profs d'Anglais	30 mars au 5 avril	
Projet du CDJ		CCY + Erwann Dupont Fahem	Créer un graph	
Sortie à Chambéry	3ème	CCY + Mme LETOURNEAU	jeudi 12 décembre 2019	
Sortie à Turin	3ème / 4ème		juin-19	
Sortie à PARIS	3ème		mardi 9 avril 19	
Intervention M Desseaux	toutes les classes de 3ème	Profs dHG	jeudi 17 janvier matin	CESC
Génération numérique	6ème et 5ème	CPE	29 janvier 2019 et novembre 2019	
Prévention routière	toutes les classes de 5ème	Semaine à un autre rythme	mardi 9 avril après midi	
APF	toutes les classes de 4ème		jeudi 11 avril	
EMS Escorte Motos Sports	toutes les classes de 3ème		vendredi 12 avril	
Pompiers	toutes les classes de 3ème		vendredi 12 avril	
Organisation du PSC1	3ème	Mme YVON, Infirmière	1 groupe pendant semaine en GB + début juillet	